

## Subventions pour congrès

**Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur :** Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la 1<sup>ère</sup> Commission, d'attribuer, au titre de l'année 2004, les subventions suivantes :

- 1 000 € au laboratoire de physique et métrologie des oscillateurs pour l'organisation de journées nationales intitulées «journées couches ferroélectriques» qui ont eu lieu les 18 et 19 novembre dernier, à l'Hôtel Mercure. Environ 80 spécialistes français, belges et suisses ont participé aux travaux.

- 500 € au laboratoire de psychologie de l'UFR lettres pour l'organisation d'un colloque «penser et agir» qui se déroulera du 9 au 11 décembre prochain au Petit Kursaal. Le thème de ce colloque et les débats attendus portent sur les relations entre la pensée et l'action et de manière plus concrète sur les actes, les idées et les paroles. Une centaine de personnes, universitaires et praticiens sont attendus au cours de ces 3 jours.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution de ces subventions. En cas d'accord, la somme de 1 500 € sera imputée au chapitre 65.95.65738.89052/200.

**«M. Pascal BONNET :** J'ai lu dans le compte rendu de la commission que trois congrès avaient été évoqués et que pour l'un des trois la subvention n'avait pas été envisagée dans la mesure où l'organisation était bénéficiaire, ce qui est une raison tout à fait recevable. Je voudrais savoir si c'est quelque chose qui se fait habituellement et comment on peut l'organiser dans la mesure où certains congrès font des demandes de subvention après congrès, donc on peut avoir une lecture assez précise de leur budget, et que d'autres le font longtemps avant.

**M. LE MAIRE :** De quel congrès s'agissait-il ?

**M. Pascal BONNET :** C'était un congrès sur les enfants précoces. Je ne demande pas cela pour le congrès lui-même, je demande sur la méthode en général.

**Mme Jacqueline PANIER :** Ce congrès avait déjà eu lieu et le bilan financier nous montrait qu'il y avait des bénéficiaires sans apport de notre part ; la demande avait été faite très longtemps à l'avance et comme là il n'y avait pas besoin d'argent, nous n'en avons pas donné.

**M. LE MAIRE :** On s'en est remis à la sagesse de la commission en quelque sorte.

**M. Pascal BONNET :** J'ai bien compris. Ma question est que dans des situations comme celles-là, bénéficiaires, est-ce que c'est systématique ? On peut supposer que pour des congrès où la demande vient bien avant, on ne saura pas forcément quel sera le résultat de l'exercice et on peut s'interroger.

**M. LE MAIRE :** Des congrès bénéficiaires, c'est très très rare, sinon on pourrait effectivement en tirer comme conclusion qu'il faut demander les subventions très longtemps à l'avance avant d'avoir les résultats financiers».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions mentionnées ci-dessus.

M. l'Adjoint MAIRE n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 2 décembre 2004.*